



Province de Québec
Municipalité de Saint-André
MRC de Kamouraska

Le 6 juillet 2015

Procès-verbal de la réunion ordinaire du conseil municipal tenue le lundi 6 juillet 2015, de 19h30 à 21h10 en la salle communautaire de l'édifice municipal, au 122A Principale, Saint-André.

Sont présents :	Monsieur	Dale Martin, conseiller
	Monsieur	Alain Parent, conseiller
	Monsieur	Frédéric Cyr, conseiller
	Madame	Francine Côté, conseillère
	Madame	Charlyne Cayer, maire suppléant

Est absent :	Monsieur	Gervais Darisse, maire
--------------	----------	------------------------

Le quorum est atteint.

1. Mot de bienvenue et ouverture de la séance

La maire suppléant Mme Charlyne Cayer préside la séance et souhaite la bienvenue aux contribuables et aux conseillers. Madame Guylaine Caron fait fonction de secrétaire de la réunion.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

La secrétaire fait la lecture de l'ordre du jour.

Il est proposé par M. Dale Martin

et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter l'ordre du jour en y ajoutant un point pour le *Programme de suivi des oiseaux migrants*.

3. Suivi et adoption du procès-verbal du 1 er juin 2015

2015.07.03.111.

RÉSOLUTION

Il est proposé par M. Alain Parent

et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter le procès-verbal du 1er juin 2015.

4. Adoption des comptes

2015.07.04.112.

RÉSOLUTION

ATTENDU la lecture de la liste des comptes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Francine Côté
et résolu à l'unanimité des conseillers

D'adopter les comptes suivants :

VOIR LISTE 2015-06-30 pour un montant total de 77 526.11\$

**5. Vidanges des étangs aérés et disposition des boues: appel
d'offres sur invitation**

2015.07.5.113.

RÉSOLUTION

ATTENDU que la municipalité doit procéder à la vidange d'une partie des étangs aérés (étang 2) puisque le volume des sédiments a atteint le seuil de vidange;

ATTENDU que les boues doivent être disposées dans un centre autorisé par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques;

ATTENDU que l'estimation des volumes à disposer est de 424 mètres cubes;

ATTENDU que la municipalité doit procéder par appel d'offres sur invitation pour choisir l'entreprise qui obtiendra le contrat vu l'importance des travaux;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Alain Parent
Et résolu à l'unanimité des conseillers

Que le conseil municipal :

- autorise la directrice générale par intérim à demander une soumission sur invitation auprès de 2 entrepreneurs pour la vidange, le transport et la disposition des boues des étangs aérés en 2015 pour un volume de 424 mètres cubes environ et un forfaitaire par mètre cube pour le volume excédentaire s'il y a lieu.

**6. Travaux de voirie: octroi d'un contrat à Pavage Réparations
Francoeur inc**

2015.07.6.114.

RÉSOLUTION

ATTENDU que la municipalité a demandé des soumissions pour asphalter diverses sections de routes municipales (rang 2 et Mississippi)

ATTENDU que la municipalité a reçu 2 soumissions pour ces travaux qui sont,
avant taxes :

Pavage Réparation Francoeur inc.	15,511 \$
Construction BML	16,170 \$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Dale Martin
et résolu à l'unanimité des conseillers

- Que le conseil municipal octroie un contrat de gré à gré à Pavage Réparation Francoeur inc au montant de 15,511 \$ plus taxes.
- Que le paiement soit affecté de la manière suivante:
 - Un montant de 10,000 \$ pris dans le Fonds local carrière et sablière;
 - Le solde pris au budget de l'année 2015.

7. Fauchage des accotements de voies municipales: octroi d'un contrat

2015.07.7.115.

RÉSOLUTION

ATTENDU que la municipalité a invité un fournisseur à déposer une soumission pour l'exécution des travaux de fauchage des accotements le long de chemins municipaux;

ATTENDU que les travaux réalisés en 2014 par M. Michel Pelletier ont été adéquat;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Francine Côté et résolu à l'unanimité des conseillers

Que le conseil municipal octroie un contrat de fauchage de gré à gré des chemins municipaux à M. Michel Pelletier pour un montant maximum de 1000 \$ + taxes à réaliser avant le 15 août 2015.

8. Amendement à la demande au Programme de taxes d'essence, contribution Québec

2015.07.8.116.

RÉSOLUTION

ATTENDU que la municipalité de Saint-André a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;

ATTENDU que la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Alain Parent et résolu à l'unanimité des conseillers

- Que la municipalité de Saint-André s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- Que la municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des

de la municipalité de Saint-André

dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;

- Que la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmé dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;
- Que la municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme;
- Que la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvés par la présente résolution.

9. Autorisation d'un pique-nique dans les lieux municipaux

2015.07.7.117.

RÉSOLUTION

ATTENDU que le Comité de développement de Saint-André désire organiser un pique-nique en blanc qui se tiendrait le jeudi 30 juillet sur des lieux public (Parc de l'ancien-quai, au Centre de loisirs ou à la salle du Centre communautaire);

ATTENDU que les participants seront nombreux et que la municipalité doit s'assurer que sa collaboration rejoindra les attentes des organisateurs;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Dale Martin et résolu à l'unanimité des conseillers

Que le conseil :

- autorise la tenue d'un pique-nique en blanc le jeudi 30 juillet 2015 sur les lieux municipaux;
- met à la disposition du Comité de développement
 - les tables de pique-nique si requis au Centre de loisirs et si la température permet l'activité à l'extérieur;
 - la salle du Centre communautaire en cas de mauvaises conditions climatiques

10. Demande d'aide en vertu du programme favorisant le développement économique de Saint-André

2015.07.10.118.

RÉSOLUTION

ATTENDU que la municipalité a adopté un règlement favorisant le développement économique de Saint-André;

Procès-verbal des délibérations du conseil

de la municipalité de Saint-André

ATTENDU que l'entreprise Tête d'Allumette-Microbrasserie (Louis-Vincent Legault et Martin Désautels) désire se prévaloir de ce programme;

ATTENDU que l'entreprise y est admissible et désire s'en prévaloir pour l'année 2015;

ATTENDU que l'entreprise a acquitté entièrement toute créance à l'égard de la municipalité;

ATTENDU que l'entreprise a parachevé ses travaux pour mettre l'entreprise en production en 2014 et qu'en conséquence, celle-ci a droit à un remboursement représentant 90 % de l'augmentation de son compte de taxes en 2014 et 80% pour l'année 2015;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Alain Parent et résolu à l'unanimité des conseillers

Que le conseil municipal autorise le remboursement de

- Année 2014 au taux de 90%, le montant de 2292.98\$
- Année 2015 au taux de 80%, le montant de 2201.23\$

résultant de l'augmentation du compte de taxes

11. Adoption de la politique Municipalité Amie des Aînés (MADA)

2015.07.11.119.

RÉSOLUTION

ATTENDU que la municipalité désire assurer aux familles et aux aînés un milieu de vie de qualité;

ATTENDU qu'une « *Municipalité amie des aînés* » (MADA) vise à contrer l'âgisme, adapter ses politiques, ses services et ses structures, agir de façon globale et intégrée, favoriser la participation des aînés et s'appuyer sur la concertation et la mobilisation de toute la communauté;

ATTENDU que le comité a mené plusieurs consultations en regard de cette démarche « *Municipalité amie des aînés* » (MADA), autant auprès des citoyens (en octobre 2014) que des organismes du milieu (en mars 2015) ;

ATTENDU que le comité a préparé une « *Politique de la famille et des aînées* », de même qu'un « *Plan d'action Aînés* » subséquent à l'adoption de cette politique.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Francine Côté et résolu à l'unanimité des conseillers

- Que le conseil municipal adopte la « *Politique de la famille et des aînées* » de Saint-André, incluant le « *Plan d'action Aînés* »;
- Que le conseil municipal publicise en septembre 2015 ce nouvel outil garantissant une meilleure qualité de vie aux aînés et affecte un montant de 500 \$ pour la préparation d'une brochure promotionnelle;

- Que le conseil municipal remercie toutes les personnes ayant participé aux consultations et aux travaux qui ont mené à la rédaction de la « Politique de la famille et des aînés », incluant le « *Plan d'action Aînés* »;
- De transmettre au Secrétariat aux aînés, Ministère de la famille, une copie de la résolution et de la « *Politique de la famille et des aînés* » de Saint-André, incluant le « *Plan d'action Aînés* »;

12. Opposition à une norme administrative du ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche du Québec

2015.07.12.120.

RÉSOLUTION

ATTENDU que le ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (MEESR) a adopté une règle budgétaire pour les années scolaires 2015-2016 à 2017-2018 concernant les écoles occupées à moins de 50 % de leur capacité d'accueil et prévoyant la fermeture de celles-ci;

ATTENDU que l'école Les Pèlerins aurait un taux d'occupation de 38 % selon le document déposé et serait visé par cette mesure, si elle était appliquée;

ATTENDU que le ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (MEESR) aurait retiré temporairement cette mesure;

ATTENDU que l'école offrira l'enseignement à plus de 50 élèves en automne l'enseignement ou des locaux spécialisés et qu'il n'y a pas d'espace excédentaires;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Frédéric Cyr et résolu à l'unanimité des conseillers

Que la municipalité

- Informe le ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (MEESR) de son opposition à une telle règle budgétaire;
- Demande au ministre de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, monsieur François Blais, de prendre en compte les efforts que le milieu déploie pour maintenir un nombre minimal d'élèves;
- Informe le ministre de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, que les écoles sont au cœur de la vie sociale et communautaire des petits milieux et essentiels à leur épanouissement.

13. Révision de la Loi sur le tabac

2015.07.13.121.

RÉSOLUTION

ATTENDU la déclaration de Mme Lucie Charlebois, ministre déléguée à la Réadaptation, à la Protection de la jeunesse et à la Santé publique à l'effet que le gouvernement du Québec procédera bientôt à la révision de la Loi sur le tabac;

ATTENDU qu' au cours des cinq dernières années, environ 100 000 jeunes sont devenus fumeurs et 50 000 Québécois sont décédés à cause du tabagisme, selon les statistiques de la Coalition québécoise pour le contrôle du tabac;

ATTENDU que la Société canadienne du cancer indique que la réduction du taux de tabagisme a un impact immédiat et positif pour l'amélioration de la santé publique;

ATTENDU qu'en novembre 2014, plus de 50 organismes travaillant dans le domaine de la santé ont lancé une campagne afin de réduire le taux de tabagisme à « 10 % dans 10 ans », en proposant que les mesures pour atteindre l'objectif de la campagne soient incluses dans la révision de la *Loi sur le tabac*;

ATTENDU que pour atteindre cet objectif, le milieu de la santé propose des mesures prioritaires visant à prévenir l'initiation au tabagisme chez les jeunes, comme l'interdiction des saveurs et l'emballage neutre et standardisé;

ATTENDU que le milieu de la santé propose l'amélioration de la protection des non-fumeurs et des enfants contre la fumée secondaire, et demande d'interdire de fumer sur les terrasses publiques, sur les terrains de jeux pour enfants et dans les autos en présence d'enfants;

Il est proposé par M. Alain Parent

Et résolu :

que le conseil municipal :

- 1- exprime son soutien pour l'objectif de réduire le tabagisme dans la population, et particulièrement à prévenir l'initiation au tabagisme chez les jeunes;
- 2- invite le gouvernement du Québec à considérer les objectifs de la campagne « 10 % dans 10 ans » lors de la révision de la *Loi sur le tabac*.

14. Aboiteaux: travaux au dispositif no 4 de l'aboteau St-André Est

2015.07.14.122.

RÉSOLUTION

ATTENDU que la décharge du dispositif d'évacuation n°4 de l'aboteau St-André Est (secteur Est de la Rivière-Fouquette) est obstruée par des sédiments ce qui nuit considérablement à l'évacuation de l'eau accumulée dans le canal intérieur;

ATTENDU que la MRC doit procéder à des travaux d'entretien de cette décharge afin de rétablir le libre écoulement de l'eau;

Procès-verbal des délibérations du conseil

de la municipalité de Saint-André

ATTENDU que ces travaux, dont l'estimation des coûts s'élève à 1900 \$ n'avaient pas été prévus au budget 2015 de la municipalité de St-André;

Il est proposé par M. Alain Parent
et résolu que le Conseil de la municipalité de Saint-André:

- Appuie les travaux d'entretien de la décharge du dispositif d'évacuation n°4 de l'aboteau St-André Est prévus par la MRC et s'acquittera de la facture qui y sera associée;
- Demande à la MRC de produire un acte de répartition des coûts de ces travaux;
- Confirme son accord avec la méthode de répartition utilisée par la MRC qui répartit les frais des travaux en fonction de la superficie contributive de l'ensemble des contribuables du bassin versant localisés en amont des travaux;
- Confirme son accord avec la mise à jour de l'acte de répartition des anciens règlements effectuée par la MRC afin de déterminer les superficies contributives et accepte que ce type d'acte de répartition peut comporter certaines imprécisions.
- Réitère sa demande de séparer, pour des fins administratives, l'aboteau St-André-Est en deux secteurs distincts (Est et Ouest de la rivière Fouquette);
- Et qu'en conséquence, seuls les propriétaires des terres à l'est de la rivière Fouquette soient appelés à défrayer les coûts de ces travaux.
- Puise à même son fond général les 1900\$ nécessaires à la réalisation des travaux.

15. Association culturelle de la Vieille école: prêt de locaux communautaires

Mme Francine Côté se retire de la discussion

2015.07.15.123.

RÉSOLUTION

ATTENDU que l'Association Culturelle de la Vieille-École (ACVÉ) a besoin d'un local pour poursuivre la tenue de ses activités concernant la programmation d'événements et d'ateliers culturels dans St-André

ATTENDU que la Salle communautaire de la municipalité s'avère être un lieu propice pour la tenue d'ateliers culturels (tels que les contes, etc.)

ATTENDU que le Centre des loisirs s'avère être un lieu propice pour la tenue d'événements culturels (tels que les groupes musicaux, etc.)

Procès-verbal des délibérations du conseil

de la municipalité de Saint-André

ATTENDU que le partage de ces lieux se fera dans le respect des activités qui sont déjà prévues au calendrier et de celles qui seront ajoutées par les autres utilisateurs de ces locaux

ATTENDU que le groupe du terrain de jeux occupe pendant la semaine le Centre des loisirs jusqu'au 14 août 2015

Il est proposé par M. Dale Martin
et résolu que le Conseil de la municipalité de Saint-André:

Que la municipalité

- Autorise l'ACVÉ à utiliser la Salle communautaire de la municipalité de St-André, selon le mode actuel de réservations pour y tenir des ateliers qui conviennent le mieux à cet endroit;
- Autorise l'ACVÉ à utiliser le Centre des loisirs pour des événements qui conviennent le mieux à cet endroit, présente sa programmation d'activités à madame Charlyne Cayer, conseillère municipale, qui tiendra compte des possibilités pour l'établissement du calendrier

16. Achat d'un coupe herbe

2015.07.16.124.

RÉSOLUTION

ATTENDU que les travaux d'entretien des parcs municipaux nécessite l'achat d'un coupe herbe additionnel;

ATTENDU que Équipements V. Ouellet inc dépose une soumission pour un coupe herbe de marque Columbia au prix de 527 \$ pour le coupe herbe + 103 \$ pour le fil toutes taxes incluses;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Francine Côté
et résolu à l'unanimité des conseillers

Que le conseil autorise l'achat d'un coupe herbe Columbia au prix de 630 \$ taxes incluses.

17. Motion de félicitations Industries Desjardins Ltée à l'occasion de leur 150ième anniversaire de fondation

2015.07.17.125.

RÉSOLUTION

ATTENDU que les Industries Desjardins Ltée a été fondée en 1865;

ATTENDU que l'entreprise a créé de nombreux emplois à Saint-André, innové dans la fabrication industrielle et est encore un leader dans son secteur;

ATTENDU que l'entreprise a installé une sculpture métallique réalisée dans ses usines, oeuvre réalisée par M. André Saint-Pierre dans un

Procès-verbal des délibérations du conseil

de la municipalité de Saint-André

projet de Madame Nathalie Castonguay, Madame Josée Bourgoin et Monsieur Jacques Bodart;

ATTENDU que cette œuvre artistique démontre le savoir-faire et l'expertise des employés qui ont laissé leur marque durant leur passage dans l'entreprise;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Alain Parent et résolu à l'unanimité des conseillers

Que le conseil municipal félicite l'entreprise, ses propriétaires Denis Montminy et Patrick Chouinard, ses employés et le groupe d'artistes impliqués dans la réalisation de la sculpture commémorative.

18. Versement de la subvention 2015 au comité de la Fête citoyenne

2015.07.18.126.

RÉSOLUTION

ATTENDU que le conseil municipal a prévu au budget 2015 un montant de 1 000 \$ pour la Fête citoyenne;

ATTENDU que le Comité prévoit la tenue de l'activité le samedi 22 août 2015;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Dale Martin et résolu à l'unanimité des conseillers

Que le conseil municipal autorise le versement d'un montant maximal de 1500 \$, dont 1000\$ proviendra du budget 2015 et 500\$ proviendra du surplus accumulé, au comité de la Fête citoyenne pour le financement de la fête des citoyens qui sera tenue le 22 août 2015 .

19. Transport par rail de pétrole et protection de nos milieux naturels

2015.07.19.127

RÉSOLUTION

Attendu que les attraits naturels de Saint-André la font figurer annuellement parmi les 54 municipalités les plus pleines du Québec;

Attendu que la municipalité a protégé l'embouchure de la rivière-Fouquette par un régime de réserve naturelle;

Attendu que la rivière-Fouquette abrite l'une des quatre frayères d'éperlan arc-en-ciel du Sud du fleuve Saint-Laurent et que des efforts ont été déployés pour protéger ce milieu;

Attendu que la bassin de la rivière-Fouquette constitue une zone de recharge importante de l'aquifère qui approvisionne en eau potable la population de la municipalité de Saint-André;

Attendu que le gouvernement du Nouveau-Brunswick a autorisé le 17 juillet 2014 la compagnie albertaine Chaleur Terminal inc. à transporter ,

Procès-verbal des délibérations du conseil

de la municipalité de Saint-André

stocker, manipuler et charger à bord de navires au port de Belledune, N.B. du pétrole transporté jusque là par train;

Attendu que ce projet prévoit le passage de 2 convois par jour de 120 wagons de pétrole (schiste ou bitumineux) sur les rails qui traversent Saint-André et notamment, le bassin de la rivière-Fouquette;

Attendu que ce projet représente le transit dans Saint-André de plus de 1 million de barils par semaine avec des wagons-citernes DOT-111 inappropriés pour protéger adéquatement les milieux en cas de déversement;

Attendu que ce projet de transporter par rail plus d'un million de barils par semaine n'a pas fait l'objet de consultations auprès des municipalités et de la population ni par Québec ni par Ottawa;

Attendu que CN et CP n'avait transporté que 1120 barils/jour en 2009, il en transporteront 708,000 barils/jour en 2015 au Canada, profitant du fait que les pouvoirs publics ne sont pas préparés à une telle situation;

EN CONSÉQUENCE, afin de protéger la population, la qualité de l'eau potable et les milieux naturels, il est proposé par M. Frédéric Cyr et résolu que le conseil de la municipalité de Saint-André

- s'oppose à toute augmentation de ce transport de produits pétroliers par train;
- demande à la FQM d'appuyer les municipalités qui s'opposent à ce projet;
- demande au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques du Québec de confier au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) le soin d'étudier ce projet en vertu de l'article 6.2 de la Loi sur la qualité de l'environnement (chapitre (Q-2) et de faire les recommandations qui s'imposent auprès des autorités fédérales concernées;
- demande un moratoire sur ce transport par rail.
- exprime fortement le souhait que les autorités provinciales et fédérales jouent un rôle de leader à l'échelle nationale et mondiale pour réduire la dépendance au pétrole des sociétés contemporaines en favorisant le développement d'alternatives vertes et renouvelables en matière d'énergie et de transport.

20. Programme de suivi des oiseaux migrants

2015.07.20.128

RÉSOLUTION

ATTENDU que Études d'Oiseaux Canada et Environnement Canada, en collaboration avec le Cégep de La Pocatière, souhaitent déployer une tour haubannée de 6 à 9 m de hauteur hébergeant une station réceptrice de radio-téléométrie à très haute fréquence VHF dans la réserve naturelle de la Rivière-Fouquette, propriété de la municipalité de Saint-André, à partir de juillet 2015 et vraisemblablement jusqu'en mars 2020;

Procès-verbal des délibérations du conseil

de la municipalité de Saint-André

ATTENDU que la dite installation permettra de suivre le déplacement de certains oiseaux migrateurs à l'échelle locale et à l'échelle continentale, grâce à un réseau de stations similaires ;

ATTENDU que l'entente de reconnaissance de la réserve naturelle permet que des activités scientifiques s'y déroulent sous certaines conditions ;

ATTENDU que Études Oiseaux Canada va souscrire à une assurance responsabilité de 5 millions de dollars reliée à l'installation et à la présence de ces équipements ;

ATTENDU que Études Oiseaux Canada, les bénévoles accompagnateurs et le personnel d'Environnement Canada s'engagent à respecter les consignes de sécurité et les règles d'accès à la réserve naturelle ;

Il est proposé par M. Alain Parent
et résolu à l'unanimité des conseillers

Que la municipalité autorise Études Oiseaux Canada ou les représentants d'Environnement Canada à accéder au site de la réserve naturelle de la rivière Fouquette pour implanter la station et pour périodiquement en vérifier le fonctionnement, en faire l'inspection et l'entretien.

21. Correspondance

➤ **La Traversée**

2015.07.21.129

RÉSOLUTION

ATTENDU que *l'Association Kamouraskoise en santé mentale La Traversée* a pour mission d'accueillir, d'offrir de l'aide et du soutien aux personnes vivant ou ayant vécu avec une problématique de santé mentale.

ATTENDU que les frais d'adhésion pour une municipalité en 2015-2016 est de 50\$

EN CONSÉQUENCE il est proposé par M. Alain Parent
et résolu à l'unanimité des conseillers

Que la municipalité de Saint-André soutienne *l'Association Kamouraskoise en santé mentale* en lui faisant parvenir un chèque de 50\$.

22. Période de questions

Les contribuables présents et le conseil échangent à propos de l'Association culturelle de la Vieille École.

23. Levée de l'assemblée

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par M. Dale Martin que la séance soit levée.

Maire suppléant

Secrétaire

Note :

« Je, Charlyne Cayer, maire suppléant, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de chacune des résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».

Maire suppléant